



**Mairie de La Rivière- Drugeon**

## COMPTE-RENDU

### du CONSEIL MUNICIPAL

du 27 septembre 2013

Sur convocation du 21 septembre 2013

***Etaient absentes Mme Marjorie PARRIAUX***  
**Secrétaire de Séance : M Emmanuel REDOUTEY**

#### **I) Approbation du compte rendu précédent.**

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **II) Compte rendu des commissions**

##### **Bâtiments et chemins / urbanisme**

- La peinture routière est en cours de réalisation dans les rues du village.

##### **Gestion de la forêt**

- Tous les lots de bois en vente entre habitants ont trouvé preneur.
- L'abattage des arbres route de Creuse a été réalisé par les services du conseil général. La commune a pris en charge le rognage des souches. Le trottoir sera remis en état courant 2014.
- Place à bois direction Bulle : vu le devis conséquent pour aménager cette place à bois, le conseil décide de reporter ce projet.
- Les services de l'ONF nous proposent d'acquérir deux nouvelles parcelles de bois qui jouxtent les parcelles communales. Le conseil autorise le maire à engager les démarches en vue d'acquérir ces parcelles.

##### **Communication / Information**

- Une réunion de la commission sera programmée prochainement pour élaborer le dernier bulletin municipal du mandat.

##### **Vie associative**

- Une réunion avec les jeunes et leurs parents est prévue le samedi 5 octobre 2013 afin d'élire un nouveau président qui sera chargé de la gestion de la salle des jeunes.

#### **III) Urbanisme :**

##### **Permis de construire**

- Mr JACQUES Sylvain pour l'extension d'un bâtiment existant.
- M PATOZ Michel pour la création d'un abri pour camping car.

#### **IV) Délibérations**

- Attribution de deux logements communaux : 3 candidatures nous sont parvenues en mairie. Après délibération, le conseil souhaitant privilégier les personnes ayant des enfants, les candidatures de Mmes Toupance et Tournier sont retenues.
- Assainissement : la loi impose un plafonnement de la facture en cas de **fuite d'eau sur une canalisation après compteur**. Le conseil fixe le plafonnement de la facture d'assainissement selon les deux cas suivants :

**Fuite d'eau après compteur sur une canalisation** : si la consommation d'eau est supérieure au double de la moyenne des consommations des trois dernières années, alors la facture d'assainissement sera calculée et plafonnée en prenant en compte la moyenne des consommations des trois dernières années.

*Exemple de facturation en cas de fuite sur une canalisation :*

*Consommation d'eau annuelle habituelle des 3 dernières années = 83 m<sup>3</sup>, 98 m<sup>3</sup>, 89 m<sup>3</sup> soit une consommation moyenne de 90 m<sup>3</sup>.*

*Consommation d'eau annuelle avec fuite = 487 m<sup>3</sup>.*

*Consommation moyenne de référence avec fuite = 90 m<sup>3</sup> X 2 = 180 m<sup>3</sup>*

*La consommation étant supérieure à 180 m<sup>3</sup>, la facture aura pour base de calcul la moyenne des consommations des 3 dernières années soit 90 m<sup>3</sup>.*

**Fuite d'eau après compteur sur un élément autre qu'une canalisation (appareil sanitaire, de chauffage...)** : si la consommation d'eau est supérieure au double de la moyenne des consommations des trois dernières années, alors la facture d'assainissement sera calculée et plafonnée en prenant en compte le double de la moyenne des consommations des trois dernières années.

*Exemple de facturation en cas de fuite autre que sur une canalisation :*

*Consommation d'eau annuelle habituelle des 3 dernières années = 75 m<sup>3</sup>, 62 m<sup>3</sup>, 70 m<sup>3</sup> soit une consommation moyenne de 69 m<sup>3</sup>.*

*Consommation d'eau annuelle avec fuite = 325 m<sup>3</sup>.*

*Consommation moyenne de référence avec fuite = 69 m<sup>3</sup> X 2 = 138 m<sup>3</sup>*

*La consommation étant supérieure à 138 m<sup>3</sup>, la facture aura pour base de calcul le double de la moyenne des consommations des 3 dernières années soit 138 m<sup>3</sup>.*

- ONF, destination des coupes de bois 2014 : le conseil valide la destination des coupes de bois proposée par les services de l'ONF pour 2014 (parcelles 3, 4, 7, 8, 12 et 28).

## **V) Drugeon Sports**

Le maire présente les demandes du club Drugeon Sports qui souhaite installer deux bancs couverts le long du terrain ainsi qu'un filet de protection sur 15 mètres pour éviter que les ballons terminent leur course dans les propriétés privées jouxtant le terrain de foot. Le conseil donne son accord et souhaite que les bancs soient installés du côté des vestiaires en non en face comme proposé.

## **IX) CFD / SEVAD**

- CFD : suite à l'appel à projet du conseil régional, la CFD a étudié la possibilité de créer des sentiers de découverte sur les communes de La Rivière et celle de Vaux et Chantegrue avec une participation de la commune à hauteur de 10 % soit 6 000 €. Le conseil valide le principe de la participation à raison de 11 voix pour et 1 contre (Carine Bourdin jugeant le coût du projet trop élevé).
- SEVAD : la commission sécurité a visité l'école de La Rivière-Drugeon. Elle a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement tout en demandant que les classes soient mises aux normes et que le plan d'action soit communiqué à la sous-préfecture dans un délai de 3 mois.  
Les subventions demandées pour l'école intercommunale sont toutes en cours d'attribution.  
La réforme des rythmes scolaires sera à nouveau à l'étude lors d'une prochaine réunion de syndicat.

## **X) Questions et informations diverses**

- La place de l'église et la maison de l'environnement font l'objet d'articles dans le guide de l'architecture moderne.

- Le problème de la vitesse au centre du village est à nouveau évoqué : la commission bâtiment et chemin informe que cette problématique sera étudiée dans le projet global d'accessibilité.
- L'extinction total de l'éclairage public ne semble plus d'actualité suite à des plaintes au niveau national : un contact avec le SYDED sera repris pour étudier les possibilités de réduction de la facture relative à l'éclairage public.
- Mr Norbert Renaud remercie la commune pour la prime de naissance.
- Comme l'année passée, un broyeur sera loué et mis à disposition des habitants de la Rivière-Drueon le samedi 19 octobre 2013. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.
- Nettoyage du puits du jardin de curé : aucune entreprise ne souhaite effectuer ce type de travail.
- L'inauguration des nouveaux locaux de la mairie fixée le samedi 16 novembre matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

**Le Maire,**  
**Christian VALLET**